MONTRES et PENDULES soigneusement réparées
DIAMANTS remontés et tous genres de **BIJOUX** faits sur **COMMANDE.**
BIJOUX REPARES et renouvelés.
ARGENTERIE faite sur commande et réparée.
PLAQUAGE D'OR ET D'ARGENT.
PENDULES pour **BUREAUX** et **RESIDENCES** montées et entretenues à l'année.

FRANTZ BROS & CO.,
BIJOUTIERS,
833 Rue Canal.

1er sept 1901—1 an

Assortiment complet d'articles religieux.

"BULLETIN"

Les Diamants augmentent continuellement en valeur, mais nos prix sont au-dessous de la valeur du marché. Nous avons une belle variété de Superbes Diamants d'une eau blanche pure et sans taches, montés dans les derniers genres de Bagues, à des

PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

Il serait de votre avantage de vous assurer quels sont les bargains exceptionnels que nous avons à vous offrir.

WEINFURTER'S JEWELRY PALACE,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

Nous avons tout ce qu'un Magasin de Joaillerie doit avoir.

30 jan—1an

MAGASIN DU BON MARCHÉ,
212 RUE ROYALE,

F. ADRIEN BRUNET.

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes et Bijouterie de toutes descriptions. Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans. Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

COMPAGNIE D'ASSURANCES

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE,

Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Pertes payées pour l'incendie de Chicago.................$2,255,09[illegible]
Pertes payées pour l'incendie de Boston.................$1,437,29[illegible]

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
GUSTAV R. WESTFELDT, L. O. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SORIA.
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
12nov 1900—1an

INCORPOREE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royale.

Capital	$ 500,00 00
Actif	1,145,924 41
Surplus net	316,910 02

CHARLES JANVIER, Président. R. E. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS. D. FOUCHER, Gérant. OCTAVE LABARRE, F. S. COIRON.
Pertes payées depuis l'organisation.................$4,612,509 77
8 jan—1 an

COMPAGNIE
D'ASSURANCES DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

BUREAU: RUE DU CANAL, 622.

Assure contre toutes pertes causées par l'incendie sur les rivières et sur les mers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Henry O. Boucher,	John P. Baldwin,	W. H. Bofinger,
Armand Capdevielle,	Paul Capdevielle,	A. Xiques,
U. Koen,	Jno. W. Fairfax,	Emilien Perrin,
Manuel Abascal.	Lawrence Fabacher.	

LE NOUVEL ANNUAIRE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DE SOARDS, 1901,

Qui vient de paraître est reconnu le meilleur que l'on ait jamais publié de cette Ville.—Un aide incomparable dans les affaires.—Faites-en prendre un tout de suite.
Procurez-vous aussi l'ANNUAIRE COMMERCIAL et le LIVRE DE L'ELITE DE LA SOCIETE.
Annuaire de la Ville, $6.00. Annuaire Commercial, $1,00. Livre de l'Elite, $5.00.

SOARDS' DIRECTORY CO. LTD., EDITEURS.

L. SOARDS, Prés. et Gérant. W L SOARDS, Vice-Prés. et Trésorier, 466 Place Commerciale, coin de la rue Camp.

INCORPORÉE EN 1882.

WM C. FAUST, Président. P. LANGE, Surintendant.
LOUIS RUCH, Jr, Secrétaire.

Union Sanitary Excavating Co.

Sont prêts sur un prompt avis à nettoyer et désinfecter complètement toutes sortes d'urinoires, voûtes et latrines en terre, etc.
Travaux de première classe. Conditions raisonnables.

BUREAU, 727 RUE COMMUNE,
Entre les rues St-Charles et Carondelet.—Téléphone 427.
9 juin—3m

PORTRAIT
—DE—
NAPOLEON 1er

A VENDRE—A un prix très raisonnable un portrait de grande valeur de Napoléon 1er peint à Paris, en 1825, par Celsen. S'adresser à MM. Uhr, No 233 rue Royale, ou à P. O. Drawer 552. 12 mi—

Le meilleur
SIROP POUR LA TOUX ET LA COQUELUCHE
D'ANGELL

Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Croup, Asthme et tous les maux de gorge.
Prix, 25 et 50 cents.
En Vente à toutes les pharmacies.
1 nov 1900—1 an

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Interdiction de Christian Thomas. No 63,367—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

En vertu de divers ordres de l'Hon. Cour Civile de District, un issu par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile, paroisse d'Orléans, le juge Sommerville, agissant à ce moment pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, le juge Ellis étant absent en congé, l'ordre daté et signé le 2 avril 1901, en vertu d'un deuxième ordre, ledit ordre issu par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, sous la date et la signature du 20 juin 1901, et en vertu d'un troisième ordre émis par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le juge Sommerville agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, le juge Ellis absent en congé, le dit ordre daté et signé le 22 août 1901. Les divers ordres ou ceci décrits ayant été adressés à J. L. Onorato, encanteur je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 septembre 1901 à midi, les propriétés ci-après—

1° La buvette avec ses appartenances et applications, stock en vente, etc., récemment exploitée par Christian Thomas, interdit, à l'encoignure des rues Magasin et Septième, en cette ville.

Conditions—Le contenu de la buvette sera vendu pour du comptant. Le règlement devant être fait immédiatement après l'adjudication.

2° Cinq certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur un devis d'arpentage fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 8 avril 1901, dans l'îlet compris entre les rues Octavia, Laurel et Annunciation et l'avenue Peters, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 122 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales, et parallèles, excepté le lot 20, lequel forme l'encoignure des rues Octavia et Annonciation et mesurant 122 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Annonciation sur 27 pieds 8 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent formant l'encoignure des rues Magasin et Septième, dans l'îlet borné par les rues Camp et Huitième. Ledit lot mesurant 28 pieds, 6 pouces de face sur la rue Magasin par 109 pieds 9 pouces de profondeur et façade sur la dite rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur payables à 1 et 2 ans, après date, devant être garantis dans leurs paiements par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date jusqu'au paiement.

L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando, confession de jugement, honoraires d'avocats, transfert et livraison des polices d'assurances; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour 1901, et les frais des timbres de guerre.

Acte de vente devant être passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0\0 du montant de son enchère devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Propriété foncière,
303 rue Baronne.

Plans à la Bourse.
J. B. Rosser jr, avocat pour la curatrice.
25 août—25—sept—1 8 15 22 26

Bourse des Propriétés Foncières, maintenant située au No 311 de la rue Baronne.

Jas. A. Brennan et fille,

JOLI COTTAGE DOUBLE
1223-1225 Rue St-Antoine,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Joséphine De Bergue, Veuve de Joseph Alexandre Dulcpre.

Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 65,184.

IL sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 18 septembre 1901, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 31 juillet 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du lot No 350 de l'îlet 20, d'après le plan du nouveau faubourg Marigny, lequel îlet est maintenant désigné par le No 886 et est borné par les rues St-Antoine, St-Claude, Marais et Bagatelle, et le dit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Antoine sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Les améliorations comprennent le joli cottage double 1223-1225 rue St-Antoine, contenant dans la bâtisse principale deux chambres, cuisine, citerne de chaque côté, et la bâtisse dans le fond contenant une chambre de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la balance, s'il y en a, en billets payables en un an, garantis par lien de vendeur, hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; les taxes de 1901 devant être payées par les acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

JAS A. BRENNAN ET FILLE,
Encanteurs, No 630 rue Gravier,
18 août—18 25—sept 1 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE COTTAGE,
SIMPLE DE CHOIX
8113, RUE JEANNETTE.

Entre l'avenue Carrollton et la rue Dublin.

Le lot mesurant 32' 6'' sur 150' de profondeur.

Succession de Nicholas Reynolds.
No 65,204. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MERCREDI, 4 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 27 juillet 1901, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Jeannette, Sixième et Dublin, désigné comme lot No 23, et mesurant trente-deux (32') pieds six (6'') pouces de face à la rue Jeannette sur une profondeur de cent cinquante (150') pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le joli cottage simple No 8113 rue Jeannette contenant 4 chambres.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1901 et les timbres du revenu devant être payés par l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 août—4 11 18 25—sept 1 4

Succession de Louis Masse Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64,305—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qu'ils pouvant en avoir pour lesquelles le compte final présenté, par Armantine Friloux, veuve de Louis Masse Jr, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
Wm J. Holden, avocat.
31 août—sept 4 9

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN COTTAGE DOUBLE

En bois, sur deux vastes lots de terre, 2113 rue d'Abadie, entre les rues Galvez et Miro

Succession de Martha Schenck.
No 65,272 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER, J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 septembre 1901 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er août 1901, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No 2113 rue D'Abadie, consistant en un cottage double en bois couvert en bardeaux, contenant trois chambres de chaque côté, bâtisse hangar avec 5 chambres, citernes, hangar, etc. dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet No 35, borné par les rues Miro, Galvez, D'Abadie, et Aubry (maintenant Avenue St Bernard), désignés par les Nos 4 et 5 sur un devis ou plan annexé à un acte de vente de Charles S. Singleton à Nathan Bell exécuté en l'étude de Théodore Guyol notaire et mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue d'Abadie, 33 pieds 2 lignes de largeur dans le fond sur les et après profondeurs—le lot No 4 ayant une profondeur de 84 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot No 3 et une profondeur de 98 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot No 5 lequel ayant une profondeur de 112 pieds 4 pouces sur la ligne de division du lot No 6.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes de 1901, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, et devant payer pour le terme non expiré de la police d'assurance; 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. Pomes, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
L. F. Bouchereau avocat.
11 août—11 18 25—sept 1 8 11

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATION

300 balles de foin, 400 sacs de gâteaux de grains de coton, 1 lot de charbon, 1 lot de tuyaux, mulets, chevaux, charrettes, wagons, buggy, "cash register", coffre fort en fer, meubles de bureau, etc.

A L'ENCHERE PUBLIQUE,

JEUDI, le 5 septembre 1901, à midi, sur les lieux, sur l'avenue Carrollton et l'intersection du Chemin de fer de la Vallée du Mississipi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 20 août 1901, et rendu dans l'affaire de F. Morrero vs son frère P. Morrera, No 63,538 du dossier de la dite cour, les effets mobiliers ci-après décrits, à savoir:

Tout et particulièrement les articles ci-dessus énumérés et plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant avant livraison.

Friedrichs & Redersheimer, Encanteurs, 832 rue Commune.
25 août—25—sept 1 5

Jacob A. Reinach.

Dans l'affaire de la Masonic Temple Building Association en liquidation.
No 52,201, Cour Civile de District—Division D.

Il sera vendu par le soussigné encanteur, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville, à midi, le JEUDI, 5me jour de septembre 1901, en vertu d'un décret daté le 2me jour d'août 1901, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un lot de comptes ouverts, dûs à l'association ci-dessus nommée. D'après la liste détaillée enregistrée dans le bureau de l'encanteur soussigné. Conditions — Comptant sur les lieux.

JACOB A. REINACH
636, Place Commerciale.
24 août—24 28—sept 2

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Demi îlet de terre dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Berlin et l'avenue Napoléon.

Isidore Hernsheim vs Succession de J. W. H. Friedrichs.
No 65,463—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur— le JEUDI, 5 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le et signé en cour ouverte le 29 juillet 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain demi îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 192 (658), borné par les rues Clara, Willow, Berlin et l'avenue Napoléon, composé des lots six à dix sept inclusivement, et mesurant 300 pieds de face à la rue Willow sur 150 pieds de profondeur et face sur l'avenue Napoléon et sur la rue Berlin, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant H. C. Leake, notaire, le 12 janvier 1898.

Etant la même propriété que le plaignant a acquise conjointement avec le défunt J. W. H. Friedrichs, par acte passé pardevant ledit notaire Leake à la dernière date mentionnée.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente et tous les timbres du revenu aux frais des acquéreurs pardevant James Simeon, notaire
4 août—4 11 18 25—sept 5

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Placement sûr en un magasin et résidence en bois à deux étages.

No 1016 RUE DRYADES,

Faisant face au dépôt et parc du I. C. R. R.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 19 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 12 août 1901, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de James Toole vs ses créanciers, No 45,228 du dossier, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le magasin et résidence en bois à deux étages, d'un bon rapport. No 1016 rue Dryades, contenant boutique de barbier et cinq autres chambres, cour pavée, citerne, etc., dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et l'avenue Howard. Le lot de terre mesurant 17 pieds, 8 pouces et 4 lignes de face sur la rue Dryades, 17 pieds 4 pouces dans le fond, 105 pieds, 9 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 104 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé. L'emplacement est excellent pour affaire et résidence, un placement sûr et productif.

Conditions-comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant Chas Forman, notaire, aux frais de l'acquéreur.

B. R. Forman, avocat pour le Syndic.
18 août—18 25—1 8 15 19 sept

VENTES A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS.
1731 rue Rocheblave.
Succession de H. A. Godat.
No 29,299—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER — J. C. Denis Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite cour, Division D, daté le 6 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1731 rue Rocheblave, et comprenant un cottage en bois contenant 2 chambres, hangar, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aubry, D'Abadie Dorgenois et Rocheblave, désigné comme lot No 11 sur un plan de C. Geroux et A. Castaing daté le 5 juillet 1852, et déposé en l'étude de P. Laresche, notaire comme plan No 31 dans le livre de plans marqué L, ledit lot mesurant 27 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Rocheblave sur environ 20 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, 205 pieds 1 pouce 4 lignes sur le côté le plus près de la rue Aubry et 203 pieds, 2 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue D'Abadie.

Conditions—Comptant 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Robert Legier, Esq., notaire.
Dinkelspiel & Hart, avocats.
11 août—11 18 25—sept 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Joseph Wolfort.
No 65,290—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis Encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet. — MERCREDI, le 4 septembre 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 31 juillet 1901, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Une certaine portion de terre, étant la partie nord douze pieds, quatre et demi pouces du lot numéro soixante treize, tous les lots numéros soixante quinze, soixante dix-sept, soixante dix neuf, quatre vingt un, quatre vingt trois, quatre vingt cinq, quatre vingt sept, quatre vingt neuf, quatre vingt onze, quatre vingt treize, quatre vingt quinze, quatre vingt dix sept, quatre vingt dix neuf, cent un, cent trois, cent cinq, cent sept, cent neuf cent onze et cent treize, ayant un total de 1812 pieds six cent douze pieds quatre pouces et demi de face sur la Place East Park de l'îlet deux, Place Audubon, courant d'une direction sud de l'intersection de la rue Poplar et la place Audubon, un devis duquel fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896, est marqué exposé "H" et est attaché à un acte d'hypothèque par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman, passé pardevant John A. Peck, un commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 24 janvier 1898 (M. O. Livre 622, fol. 111). Le dit îlet deux est la partie Sud des lots D, E, et F de l'addition Audubon, et est borné sur le Sud par la ligne Nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, sur l'Est par la propriété de l'Université Tulane, une longueur de treize cent cinquante sept pieds, huit pouces et dix lignes, plus ou moins, sur l'Ouest par Greenville, Friburg et Marley, une longueur de treize cent soixante dix pieds sept pouces huit lignes plus ou moins, et sur le nord par la ligne sud de la continuation de la rue Poplar, et étant une partie de la propriété acquise par les défendeurs de Sarah J. Witherspoon, sous acte passé pardevant Charles D. Greene, Jr, commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St-Louis, Mo., le 3 juin 1893, et enregistré dans le livre du bureau des transferts 147 page 296 et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, par acte pardevant lui daté le 16 avril 1894, laquelle dite terre a été plus tard adjointe plus par ladite compagnie comme l'addition Audubon.

2° Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, étant la partie nord quinze pieds huit pouces et demi du lot numéro soixante-quatorze et le tout des lots numéros soixante-seize, soixante-dix-huit, quatre-vingts, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-six, quatre-vingt huit, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-douze, quatre vingt-quatorze, quatre-vingt-seize, quatre vingt-dix huit, cent, cent deux, cent quatre, cent six, cent huit, cent dix, cent douze, cent quatorze, ayant un total de six cent quinze pieds huit pouces et demi de face sur la Place West Park, dans l'îlet deux Place Audubon, courant d'une direction sud de l'intersection de la rue Poplar à la Place Audubon, un devis duquel fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896, est marqué exposé "H" et est attaché à un acte d'hypothèque par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman, passé pardevant John A. Peck, un commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 24 janvier, 1898 (M. O. Livre 622 fol 114), ledit îlet deux est la partie sud des lots D, E et F de l'addition de la Place Audubon et est borné au sud par la ligne nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, à l'est par la propriété de l'Université Tulane, une longueur de treize cent cinquante-sept pieds huit pouces et dix lignes plus ou moins à l'ouest par Greenville, Friburg et Marley une longueur de treize cent soixante-dix pieds sept pouces huit lignes plus ou moins, et au nord par la ligne Sud de la continuation de la rue Poplar et étant une partie de la propriété acquise par le défendeur de Sarah J. Witherspoon, sous acte passé pardevant Chas. D. Greene, Jr, commissionnaire de l'Etat de la Louisiane à St Louis, Mo., le 3 juin 1893 et enregistré dans le livre du bureau des transferts 147, page 296 et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire à la Nouvelle-Orléans, Lne., par acte pardevant lui daté le 16 avril 1894 laquelle dite terre a été plus tard adjointe par la dite compagnie comme addition d'Audubon.

Conditions — Comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Legier, notaire. l'acquéreur devant payer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats
4 août—4 11 18 25—sept 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE

LA
Bâtisse en briques
A TROIS ETAGES,
Nos 639 et 641 Rue Ste-Anne et 800 Rue Royale,

Formant l'encoignure desdites deux rues.

Succession de Veuve J. F. Langnille, No 531, Vingt-neuvième Cour Judiciaire de District, Paroisse de St Bernard.

PAR DENIS & DANZIGER — Encanteurs —Bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, le 1er octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Robert Hingle, juge de la susdite cour, signé le 19 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse en briques à trois étages connue comme les Nos 639 et 641 rue Ste Anne et 800 rue Royale, maintenant occupée en rez-de-chaussée comme un magasin de café et de thé et buanderie et contenant quelques 12 chambres, vestibule avec escalier, galeries sur la façade et de côté, et plus loin décrite comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste-Anne, Dumaine et Chartres et mesurant 34 pieds, plus ou moins, de face à la rue Ste-Anne sur 64 pieds, plus ou moins, de profondeur et façade à la rue Royale et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Royale.

La propriété est bien située, seulement à petite distance de la rue du Canal et dans une excellente localité pour les affaires ou placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque conventionnelle et lien de vendeur, sur la dite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non-aliénation, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès judiciaire, le transfert de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur, assumant les taxes d'Etat de 1901, au-dessus et en plus de son enchère, et payant pour les timbres du revenu des E. U. sur l'acte de vente, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 août—25—sept 1 8 15 22 29—oct 1

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Résidences

—ET DE—

Propriétés Commerciales,

Exceptionnellement bien situées dans les Premier et Quatrième Districts.

La résidence en briques
1320 rue St-André.

Les deux résidences simples, neuves et modernes,
Nos 1922 et 1926 rue Prytanée.

La résidence en briques à deux étages,
1410 rue St. André.

La résidence en bois à deux étages,
2024 rue Colisée.

La résidence double à deux étages en briques,
1120 et 1122 rue St André.

La jolie résidence simple en bois,
1238 rue St. André

Les spacieuses résidences doubles en briques à deux étages.
1235 et 1237 rue St André.

—ENSEMBLE AVEC—

LOTS DE TERRE

FORMANT LA FAÇADE DE L'ILET ENTIER,

Rue St. André, entre les rues Chestnut et Camp.

L'entrepôt en briques,
430-436 rue Natchez.

Le magasin en briques à quatre étages,
400 rue Magasin.

La bâtisse en briques à quatre étages,
320 rue du Camp.

EDWARD CONERY BYRNES vs LES MINEURS BYRNES ET ALS.
No 64,729 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER. — J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi le 10 Septembre 1901.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement signé le 5 août 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la dite Cour, Division C maintenant absent en congé, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre décrit comme la quatrième partie ou portion d'un certain îlet de terre situé dans le quatrième district de cette ville borné par les rues Joséphine, Chestnut, St André et Colisée; ledit îlet est désigné par le No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette déposé en l'étude de Carlisle Pollock, autrefois un notaire en cette ville, ledit lot ou portion de terre ici décrit mesurant 120 pieds 1 pouce de face à la rue St André sur 107 pieds 11 pouces de profondeur et façade à la rue Colisée mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1320 rue St André, comprenant la jolie résidence en briques à deux étages et mansarde, retirée de la banquette et contenant vestibules, à peu près 6 chambres, chambre à bain, verandas sur le devant, galeries sur les côtés et dans le fond, office, boudoir, etc., citernes, hangar, écuries dans la cour, magnifique pelouse et jardin, etc.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St André, Prytanée, Colisée et Ste Marie désignés par les lettres C et D sur un plan fait par Bourgerol, voyer, le 2 mars 1832. Lot C forme l'encoignure des rues St André et Prytanée et mesurant 32 pieds de face à la rue St André, 114 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Prytanée, 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot D et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, et le lot D mesurant 32 pieds de face à la rue St André sur 115 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C, 116 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposé et 31 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent faisant face à la rue Prytanée, la propriété étant subdivisée de façon à faire face à la rue Prytanée aussi.

3° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Ste Marie, Prytanée et Colisée, désigné comme lot No 1 et faisant partie du lot 50 sur le plan original de Jos. Pilié, voyer, et mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue St André, 119 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté, et 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites deuxièmement et troisièmement décrites propriétés désignées par les Nos 1922 et 1926 rue Prytanée, comprenant deux bâtisses modernes à deux étages, presque neuves, chacune retirée de la banquette, et contenant au rez-de-chaussée, veranda, vestibule de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, vestibule, office, etc. Le premier étage contenant 5 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, galeries sur le devant et dans le fond, grande chambre dans la mansarde.

La maison est peinte à l'huile de couleur naturelle de bois; gaz, lumières électriques, sonnettes électriques, plomberie moderne. Les deux maisons en parfait état. Les dites propriétés Nos 1922 et 1926 rue Prytanée seront vendues séparément d'après le plan à la Bourse.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Colisée, Joséphine et Prytanée, formant l'encoignure des rues St André et Colisée, et mesurant 120 pieds 1 pouce et 6 lignes, plus ou moins, de face sur la rue St André, 150 pieds de profondeur et face sur la rue Colisée, 120 pieds de largeur sur la ligne opposée et courant parallèle à la rue St André, et 150 pieds de profondeur sur la ligne opposée à et courant parallèle à la rue Colisée, laquelle morceau ou portion de terre est composée des lots 32, 33, 34 et 35 sur un plan par B. Buisson, voyer, daté le 20 janvier 1848, déposé en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire, et de 24 pieds 8 pouces du lot 31 sur ledit plan, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1410 rue St André et comprenant une résidence moderne en briques à deux étages retirée de la banquette, avec barrière [illegible] en fer, contenant au rez-de-chaussée, [illegible] arches salle à manger, vestibules [illegible] déjeuner, cuisine, cave, galeries sur le de[illegible] sur les côtés et dans le fond, le premier é[illegible] contenant 7 grandes chambres à coucher, [illegible] tibule, 2 chambres à bain, galerie, etc., [illegible] citernes, dépendances, hangar, etc., [illegible] cour. La maison est admirablement déc[illegible] le gaz et plomberie moderne dans toute [illegible] son. Pelouse ornée de parterre pav[illegible] en pierres plates, etc.

5° Un certain morceau ou portion de te[illegible] situé dans le Quatrième District de cette [illegible] dans l'îlet borné par les rues Colisée, [illegible] nut, Joséphine et St André, désigné pa[illegible] lettre C sur un devis dressé par J. A. D[illegible] mécourt, voyer, annexé à un acte passé pa[illegible] vant Chas. Stringer ancien notaire en [illegible] ville le 30 décembre 1867, ledit morce[illegible] portion de terre mesurant en mesure an[illegible] caine 50 pieds de face sur la rue Colisée [illegible] une profondeur de 128 pieds 5 lignes su[illegible] ligne la plus près de la rue Joséphine et [illegible] pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne la [illegible] près de la rue St André et 50 pieds de [illegible] geur sur la ligne du fond ensemble ave[illegible] bâtisses et améliorations qui s'y trouv[illegible] désigné par le No 2024 rue Colisée, com[illegible] nant une bâtisse à deux étages en bois, ret[illegible] de la banquette joli grillage en fer et cont[illegible] au rez-de-chaussée galerie sur le de[illegible] vestibule salons doubles, salle à ma[illegible] cuisine, office, galerie dans le fond. Le prem[illegible] étage contenant galerie sur le devant [illegible] le, 4 grandes chambres à coucher chamb[illegible] bain. Dans la cour est une dépendance [illegible] tenant chambres pour buanderie, bois et [illegible] bon, citerne, etc.

6° Un certain lot ou portion de terre [illegible] s'étendant et étant dans le Quatrième Dist[illegible] de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] André Joséphine, Camp et Magasin et [illegible] surant 20 pieds 10 pouces, 4 lignes de fa[illegible] la rue St André sur 19 pieds 2 pouces [illegible] lignes de profondeur sur la ligne de [illegible] plus près de la rue Camp et 101 pieds [illegible] ces sur la ligne de côté la plus près [illegible] Magasin et 20 pieds 10 pouces et [illegible] sur la ligne du fond toutes mesures [illegible] caines, ladite portion de terre [illegible] de l'entier du lot 15, et 13 [illegible] 3 pouces et 4 lignes du [illegible] contigu au dit lot 15 d'après un plan [illegible] C. A. Hedin, voyer, daté le 10 décembre [illegible] et déposé en l'étude de D. I. Ricard [illegible] notaire en cette ville, ensemble avec [illegible] tisses et améliorations qui s'y trouvent d[illegible] gnés par les Nos 1120 et 1122 rue St An[illegible] consistant en une résidence double en [illegible] à deux étages, contenant de chaque cô[illegible] lons doubles, vestibule avec escalier, sa[illegible] manger, cuisine, chambres à domes[illegible] office, galeries sur le devant et sur le [illegible] chambres à coucher, chambres à bain [illegible] maison est élégamment décorée partout. [illegible] des citernes, hangars, etc., dans la cou[illegible] gaz et plomberie moderne dans toute la m[illegible]

7° Un certain lot de terre situé dans [illegible] quatrième district de cette ville dans [illegible] borné par les rues Camp, Chestnut, St A[illegible] et Joséphine, désigné par le No 15 sur [illegible] plan de W. T. Thompson voyer, le [illegible] 1847 et déposé en l'étude de J. R. [illegible] ancien notaire en cette ville, ledit lot mesur[illegible] en mesure américaine 32 pieds 1 pouce [illegible] lignes de face à la rue St André sur 123 pi[illegible] de profondeur et face à la rue Chestnut [illegible] mant l'encoignure de ces rues, ensemble a[illegible] les bâtisses et améliorations qui s'y trouve[illegible] désigné par le No 1238 rue St André, com[illegible] nant un joli cottage simple en bois retiré d[illegible] banquette et contenant 5 chambres [illegible] cuisine, chambre à bain, etc. Gaz et plom[illegible] rie moderne partout dans la maison.

8° Une certaine portion de ter[illegible] située dans le Quatrième District de cette vi[illegible] dans l'îlet borné par les rues St André, N[illegible] veau Camp, Ste Marie et Chestnut, mesur[illegible] peu près la moitié dudit îlet et comp[illegible] 8 lots de terre décrits comme suit

1° Lots Nos 1, 3, 4 et 5 sur un plan par Castaing, architecte, daté le 1er décem[illegible] 1819, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, [illegible] cien notaire en cette ville. Lot No 1 mesur[illegible] 60 pieds de face sur la rue St André [illegible] pieds de largeur dans le fond, par 127 pi[illegible] 11 pouces de profondeur sur la ligne de [illegible] la rue Nouveau Camp et 125 pieds 10 pou[illegible] de profondeur sur la ligne le séparant du No 2. Lot No 3 mesurant 34 pieds 7 pou[illegible] de face à la rue St André 31 pieds 10 pou[illegible] 7 lignes de largeur dans le fond par 174 pi[illegible] 9 pouces de profondeur sur la ligne le sépar[illegible] du lot No 2 et 123 pieds 7 pouces de prof[illegible] deur sur la ligne le séparant du lot No 4 lot No 4 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur sur la ligne [illegible] fond sur 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et [illegible] pieds 2 pouces sur la ligne le séparant du No 5. Lot No 5 mesurant 60 pieds de fa[illegible] la rue St André 57 pieds de largeur dans [illegible] fond, 122 pieds 2 pouces de profondeur sur ligne le séparant du lot No 4 et 121 pi[illegible] pouces de profondeur et face sur la rue Ches[illegible] nut, toutes mesures françaises.

2° Lot No 2, sur ledit sus mentionné p[illegible] par A Castaing, le 1er décembre 1819 [illegible] aussi sur un plan de même date par C. A. [illegible] din déposé en l'étude de H. B. Cenas anc[illegible] notaire, lequel lot mesurant en mesure fr[illegible] çaise 60 pieds de face plus ou moins sur [illegible] St André, 57 pieds plus ou moins de larg[illegible] dans le fond 125 pieds 10 pouces plus [illegible] moins de profondeur sur la ligne le sépar[illegible] du lot No 1, et 124 pieds 9 pouces p[illegible] moins, de profondeur sur la ligne le sépar[illegible] du lot No 3.

3° Lot 9 10 sur un devis fait par [illegible] D'Hémécourt, député voyer de ville date[illegible] 14 mai 1851 annexé à et faisant partie d[illegible] acte de J. Hendrenagel ancien notaire d[illegible] le 7 juillet 1864 et mesurant en mesure am[illegible] ricaine 19 pieds 10 pouces, 2 lignes de f[illegible] à la rue St André 139 pieds 9 pouces de [illegible] à la rue Nouveau Camp, 138 pieds 3 lig[illegible] profondeur sur la ligne le divisant du lot N[illegible] ci-dessus décrit et ayant une largeur de [illegible] pieds 8 pouces et 4 lignes dans le fond [illegible] ensemble toute les lots forment toute la [illegible] dud îlet sur la rue St André avec profond[illegible] et façades sur les rues Chestnut et Nouve[illegible] Camp ci-dessus mentionnées, ensemble avec [illegible] bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dé[illegible] gnés par les Nos 1235 et 1237 rue St And[illegible] comprenant la résidence double en brique[illegible] deux étages et mansarde, bien construite [illegible] tirée de la banquette et contenant de chaq[illegible] côté galeries sur le devant vestibules salo[illegible] doubles, salle à manger salle à déjeuner, c[illegible] sine, cave, office, etc., grandes chambres [illegible] coucher, chambre à bain etc. dépendance[illegible] contenant chambre à buanderie, deux cha[illegible] bres à domestiques etc. Dans la cour [illegible] deux grandes citernes. La maison est en p[illegible] fait état et est bien décorée et a le gaz et plo[illegible] berie moderne partout.

9° Deux certains lots de terre, situés da[illegible] le Premier District de cette ville, dans l'[illegible] borné par les rues Magasin, Poydras, Tch[illegible] pitoulas et Natchez, désignés par les Nos [illegible] et 15, sur un plan par Jos. Pilié daté le [illegible] janvier 1828 annexé à un acte passé par[illegible] vant G. R. Stringer, ancien notaire, le 26 déc[illegible] bre 1828 lesquels lots sont contigus et me[illegible] rant chacun 22 pieds de face sur la rue N[illegible] chez, 22 pieds 6 pouces dans le fon[illegible] lot 15 ayant une profondeur de 61 pie[illegible] pouces sur le côté vers la rue Magasin et [illegible] gu au lot 23 et 60 pieds 7 pouces de profonde[illegible] sur le côté contigu au lot No 14. Lot No 1[illegible] une profondeur sur le côté contigu au lot [illegible] 15 de 60 pieds 7 pouces et 59 pieds 5 pou[illegible] sur la ligne de côté du lot No 11, ensem[illegible] avec les bâtisses et améliorations qui [illegible] trouvent, désignés par les Nos 430 et 436 r[illegible] Natchez et comprenant un grand entrepôt [illegible] briques à un étage, gaz et eau sur les lie[illegible]

10° Un certain lot de terre situé dans [illegible] Premier District de cette ville, dans l'[illegible] borné par les rues Magasin, Poydras, Tch[illegible] pitoulas et Natchez, ayant 22 pieds, 8 pou[illegible] de face sur la rue Magasin par 106 pieds [illegible] profondeur sur le côté le plus près de la [illegible] Natchez, duquel il forme l'encoignure et d[illegible] peu près 104 pieds de profondeur sur le c[illegible] vers la rue Poydras et 20 pieds 7 pouces [illegible] largeur dans le fond, toute mesure américai[illegible] ensemble avec les bâtisses et amélioration[illegible] qui s'y trouvent désigné par le No 400 r[illegible] Magasin comprenant la splendide maga[illegible] en briques à quatre étages avec petit entrep[illegible] dans le fond, le rez-de-chaussée est pavé [illegible] asphalte, gaz et eau.

11° Deux lots de terre situés dans le P[illegible] mier District de cette ville, dans l'îlet bor[illegible] par les rues Camp, Gravier, Natchez et l'all[illegible] Bank, désignés comme lots 13 et 28 sur [illegible] plan particulier déposé en l'étude de Ph[illegible] Lacoste, ancien notaire en cette vi[illegible] et mesurant d'après cela, en me[illegible] sure anglaise, à savoir: le lot 13 à [illegible] pieds 7 pouces de face à la rue Camp [illegible] 70 pieds de profondeur et le lot 28 à 21 pie[illegible] 7 pouces de face à l'allée Bank sur 44 pie[illegible] 2 pouces de profondeur sur la ligne vers la r[illegible] Natchez et 44 pieds 2 pouces 3 lignes sur [illegible] ligne vers la rue Gravier, ensemble avec l[illegible] bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] signé par le No 320 rue Camp, consistant une bâtisse en briques à quatre étages gaz et eau partout et maintenant occupé [illegible] le "Times Democrat." La bâtisse fait fa[illegible] rue Camp et à l'allée Bank, traversant l'îl[illegible]

Toutes les propriétés ci-dessus sont vend[illegible] sujettes aux baux et loyers là-dessus et s[illegible] lesquelles des renseignements complets sero[illegible] donnés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus com[illegible] tant, la balance en 1 et 2 ans [illegible] crédit avec lien du vendeur et h[illegible] pothèque spécial devant être représenté p[illegible] des billets des acquéreurs portant 6 po[illegible] cent par an d'intérêt avec toutes les clau[illegible] usuelles de sécurité, les timbres du reven[illegible] intérieur des E. U. et les taxes de 1901 d[illegible] vant être assumées par les acquéreurs; [illegible] pour cent comptant du prix de l'adjudicati[illegible] au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woul[illegible] Notaire, aux frais des acquéreurs.
McCloskey et Benedict avocats.
1 août—10 11 25—sept 1 8 10